



ADDENDA # 1

Date: Le 17 mars 2021

Titre: Études de marché immobilier et soutien auxiliaire (21-178266-AFRICAMIDEAST-DK)

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 21-178266. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet:

1. Répondre aux questions relatives à la DDP
2. Apporter des modifications à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Page 11, Obligatoire 1 - nous comprenons que nous devons soumettre 3 rapports de travaux similaires que nous avons effectués pour d'autres clients. En raison de la confidentialité convenue avec ces clients, nous ne pourrions fournir que des extraits des rapports et nous devons expurger tous les renseignements de nature délicate des clients. Tout comme nous le ferions si nous devions utiliser les travaux réalisés pour le MAECD dans d'autres propositions. Cela est-il acceptable?

R1. Oui

Q2. Page 12, Point coté n°1 - dans notre proposition technique, sommes-nous tenus de fournir les données du marché pour les pays d'intérêt énumérés dans la demande de propositions?

R2. Non. Le soumissionnaire doit faire une offre et fournir un prix pour 13 des 22 emplacements afin de satisfaire aux exigences minimales.

Point coté no 1

Couverture du marché (maximum 22 points)

Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir des données sur le marché pour les villes énumérées dans l'annexe A - Énoncé des travaux.

1 point par ville

Minimum : 13 points

Maximum : 22 points



- Q3. La Couronne pourrait-elle indiquer s'il y a un titulaire qui effectue ce travail et quelle est la valeur du contrat annuel actuel?
- R3. Il n'y a aucune offre à commandes ou de contrat en place aujourd'hui pour la région de l'Afrique et du Moyen-Orient. Les rapports sont demandés sur une base individuelle.
- Q4. Compte tenu du défi que représente la collecte de données immobilières sur le marché local, la Couronne considérerait-elle l'expérience d'autres rapports de faisabilité d'études de marché qui rassemblent à d'autres types de données financières sur les marchés locaux dans les régions d'Afrique et du Moyen-Orient comme une expérience valable. Les compétences requises pour recueillir ces données au niveau local sont similaires. Dans l'affirmative, la Couronne ajusterait-elle la pondération du critère #2 pour inclure des rapports avec d'autres mesures financières et non des éléments spécifiques à l'immobilier?
- R4. La Couronne ne veut pas ajuster les critères #2.
- Q5. Page 12, point coté no 2 : « Les rapports soumis à des ministères du gouvernement du Canada autres que le MAECD seront acceptés à condition que les rapports aient été faits sur des organisations du secteur privé et non sur le gouvernement du Canada lui-même ». - devons-nous comprendre que si nous avons soumis des travaux au MAECD, nous ne sommes pas autorisés à utiliser ces travaux dans le cadre de notre proposition?
- R5. Veuillez consulter Modification 1 ci-dessous pour de plus amples explications
- Les rapports présentés aux ministères au sein du gouvernement du Canada et MAECD seront acceptés.
- Q6. En ce qui concerne l'Annexe A - Énoncé des travaux (EDT), et en tant que commentaire général sur les rapports d'études de marché immobilier, nous croyons comprendre que vous recherchez des données pour vous aider à élaborer une stratégie de prise de décision relative à une éventuelle réallocation/ acquisition dans chaque marché. En tant que tel, vous auriez besoin d'un rapport contenant suffisamment d'exemples d'options disponibles (ainsi que d'autres exigences en matière de données) pour prendre une décision éclairée, et non d'une «recherche complète» de toutes les options disponibles sur le marché. Pourriez-vous confirmer ?
- R6. Oui, les options doivent être fournis dans le rapport. Une recherche complète des options disponibles est requise.
- Q7. En référence à l'annexe des emplacements et types d'actifs, vous donneriez des instructions pour procéder par emplacement ou par actif. Par exemple, pour Addis-Abeba, si nous supposons que vous émettra des instructions pour la chancellerie, résidence officielle et les biens résidentiels simultanément (dans ce cas, nous pouvons réaliser ensemble et à un coût moins cher), ou pourrait vous donner des directives pour la chancellerie seulement, par exemple, puis la résidence officielle neuf mois plus tard, et cetera.
- R7. Tous les rapports doivent être évalués individuellement car il n'y a aucune garantie qu'ils seront menées simultanément.



- Q8 Également à l'annexe A - Énoncé des travaux (EDT), 4.) Les produits livrables font référence à un processus en deux étapes avec «une commande subséquente et deux paiements différents». Toutefois, à l'annexe B - Base de paiement, le calendrier est basé sur la «paiement par rapport» et il y a une case fournie suggérant un paiement. Est-ce qu'on vous nous demandons de fournir un prix dans cette case pour la première étape uniquement, ou pour les deux étapes, et dans ce dernier cas, comment répartiriez-vous les «deux différents versements»?
- R8 Pour les fins de l'appel d'offre, une soumission par emplacement.
- Veillez consulter Modification 3 ci-dessous pour plus ample explications.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. Dans la section 4 - Critères techniques cotés "

SUPPRIMER:

4.4.2 Les rapports soumis à des ministères du gouvernement du Canada autres que le MEACD seront acceptés, à condition qu'ils aient été établis pour des organisations du secteur privé et non pour le gouvernement du Canada lui-même.

INSÉRER:

4.4.2 Les rapports présentés aux ministères au sein du gouvernement du Canada et MAECD seront acceptés.

2. À la page 1 de la DP, dans la section Livraison des soumissions

SUPPRIMER:

Afin que les soumissions soient valides et acceptées, elles doivent être reçues au plus tard à 14 h heure normale de l'Est (HNE) le 24 mars 2021 (heure d'Ottawa, en Ontario), ci-après appelée « date de clôture ».

INSÉRER:

Afin que les soumissions soient valides et acceptées, elles doivent être reçues au plus tard à 14 h heure avancée de l'Est le 14 avril 2021 (heure d'Ottawa, en Ontario), ci-après appelée « date de clôture ».

3. Dans PARTIE 5 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SUPPRIMER:

5.21.2 Modalités de paiement - Paiement unique par rapport



Le Canada paiera l'entrepreneur une fois les travaux exécutés et livrés conformément aux dispositions du contrat en matière de paiement si :

- a. une facture exacte et complète et tout autre document exigé au contrat ont été présentés conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. le Canada a accepté les travaux exécutés.

INSÉRER:

5.21.2 Modalités de paiement – Paiements mensuels

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation dans le contrat
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

4. DANS ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

SUPPRIMER:

Prix ferme par rapport

Si l'entrepreneur s'acquitte de façon satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, il sera payé selon les rapports indiqués ci-dessous, pour un total ne dépassant pas \$ (ajouté à l'adjudication du contrat). Toute taxe applicable est en sus.

- B1. L'entrepreneur établira un rapport en dollar américain (USD) qui comprendra tous les coûts nécessaires à l'exécution des travaux. Toutes les taxes applicables sont en sus.
- B2. L'utilisation totale estimée des rapports est fournie de bonne foi et ne représente pas un engagement de la part du Canada. L'utilisation réelle au Canada peut être plus élevée ou plus faible.
- B3. Les tarifs proposés seront appliqués et maintenus inchangés pendant toute la durée des deux (2) années du contrat et ne feront l'objet d'aucune négociation future.

INSÉRER:

- B1.** L'entrepreneur recevra des paiements d'étape conformément au calendrier ci-dessous. Le même tableau se trouve dans le document Excel 21-178266-AFRICAMIDEAST-DK-Barèmedeprix. Les tarifs doivent être libellés en dollars canadiens et inclure tous les coûts associés à la prestation des services. Les taxes sont en sus. Le Canada sera facturé en



fonction de ces taux. Les taux seront appliqués tout au long du contrat et ne pourront pas faire l'objet de négociations ultérieures. Les taux ne seront pas modifiés dans le cas d'une interprétation erronée de l'énoncé des travaux.

Calendrier des étapes

Étape	Description du travail	Paiement d'étape pourcentage	Payment d'Étape
1	Étape 1 – Études de marché immobilier	80%	80% x Prix par emplacement
2	Étape 2 – Services auxiliaires de soutien	20%	20% x Prix par emplacement

L'ensemble des détails concernant les étapes ainsi que les descriptions de travail se trouvent à l'annexe A – Énoncé des travaux.

L'entrepreneur recevra le paiement pour l'étape 1 une fois que les fois la première Étape est terminée.

L'entrepreneur recevra le paiement pour l'étape 2 une fois que les fois que la deuxième Étape est terminée.

B2. AUCUNS frais de déplacement et de subsistance ne seront payés dans le cadre de ce contrat, y compris aucuns frais de transport à destination et à partir du lieu de service ni aucuns frais de transfert engagés pour répondre aux conditions du contrat.

B3. L'entrepreneur établira un rapport en dollar américain (USD) qui comprendra tous les coûts nécessaires à l'exécution des travaux. Toutes les taxes applicables sont en sus.

B4. L'utilisation totale estimée des rapports est fournie de bonne foi et ne représente pas un engagement de la part du Canada. L'utilisation réelle au Canada peut être plus élevée ou plus faible.

B5. Les tarifs proposés seront appliqués et maintenus inchangés pendant toute la durée des deux (2) années du contrat et ne feront l'objet d'aucune négociation future.

B6. Paiements étape 1 :

À INSÉRER À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ – LE CANADA UTILISERA LES TAUX PROPOSÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS SON BARÈME DE PRIX



B7. Paiements étape 2 :

**À INSÉRER À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ - LE CANADA UTILISERA LES TAUX PROPOSÉS
PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS SON BARÈME DE PRIX**

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES
